

Nouveliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice

Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES

Valais et de Bex à Villeneuve	6 cts le mm.
Suisse	10 »
Etranger	14 »
Reclames	20 »
Mortuaires	16 »

Annonces reçues par PUBLICITAS S. A. Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8. Compte de chèques post. n° 274.

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an 6 mois 3 mois	ETRANGER	Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin	12.— 7.— 4.—	Chaque num.	31.— 16.— 8.50
Avec Bulletin	16.— 9.— 5.—	Par 2 num.	20.— 10.50 5.75
Compte de chèques postaux n° 274		Avec Bulletin officiel, tarif spécial	

Phosphorescence

C'est avec l'espérance au cœur que le parti conservateur valaisan va à la bataille.

La cause qu'il défend est juste ; le bien qu'il ne cesse d'accomplir est indéniable.

Mais pour mener à bonne fin la tâche qu'il a entreprise, ce n'est pas trop du dévouement et de l'appui de tous ses amis politiques.

Nous voulons croire que ce dévouement et cet appui se retrouveront une fois de plus dans les assemblées régionales de parti qui ont lieu à Brigue, à Sion, à Martigny, et dont la réunion cantonale des délégués sera le couronnement.

En face du péril communiste, le parti libéral-radical, si dédaigneusement repoussé par les socialistes, aurait dû prendre une attitude différente de celle qu'il a adoptée et qui consiste à porter tous ses efforts contre le parti conservateur.

Pour lui, c'est là et rien que là qu'est le péril.

C'est manquer de sincérité. Le *Confédéré* le sent bien. Aussi cherche-t-il à donner le change en ressassant de vieilles histoires et en feignant de grandes colères qui sonnent à faux.

Ainsi, lorsque M. Ern. D. prend prétexte de mesquines mésaventures, qui ne sont que de la petite bière à côté de celles dont Genève et le régime radical viennent d'être le théâtre, pour faire de l'ironie sur le dos de notre politique financière, nous avons le droit de dire que ce n'est ni digne ni sérieux.

Le problème des assurances a des partisans et des adversaires dans tous les partis. Les radicaux n'échappent certainement pas à cette loi. Que fait notre confrère ? Il a bien soin de souligner les votes hostiles de quelques membres de la Droite, mais il passe sous silence les votes favorables qui sont aussi pourtant des actes significatifs et décisifs.

Appartient-il bien à la Gauche d'accentuer le fédéralisme jusque sur le terrain communal, elle qui pousse à la centralisation ? Il nous souvient d'avoir lu, dans le *Confédéré*, des articles sur la géographie des districts dont les limites ne paraissent pas peser bien lourd.

Tout cela atteste la profondeur du dépit dans lequel la proclamation du parti conservateur a jeté nos adversaires.

On prête à M. Crittin le projet d'aller combattre M. Dellberg partout où il prendra la parole. Nous lui ferons toutefois remarquer que si on peut se défendre avec succès contre une candidature qu'on attaque, on se défend moins bien quand, d'avance, son propre journal a exprimé le vœu qu'on ne devait pas chercher noise à l'extrême-gauche.

Nous nous arrêtons : en quelques lignes nous avons donné des exemples précis du désarroi radical ; si nous continuons, nous dépasserions le but que nous voulons atteindre.

Que le *Confédéré* et quelques autres organes des radicaux avancés, dans les cantons conservateurs, s'efforcent de combattre toute idée, non pas d'alliance, mais même d'appareillement entre les partis bourgeois, cela ne tire pas à conséquence et cela ne doit faire sur nous aucune impression.

Ces oriailleries passeront ou, avant longtemps, se perdront dans le désert.

Un jour ou l'autre, par la force des événements, il faudra revenir, l'épée dans les reins, à cette concentration et à ce ralliement.

Dieu fasse que ce ne soit pas trop tard.

Fort de la sincérité de nos intentions et des nécessités sociales, nous entendons en poursuivre la réalisation avec calme, modération et fermeté.

Le parti libéral-radical ira à la bataille probablement avec une liste de trois noms cumulés. Il aura un élu. Est-ce que le déchet des voix perdues ne tourmente pas sa conscience ?

Sous ce rapport, le parti conservateur-progressiste ouvre ses rangs à tous les hommes de bonne volonté.

Laissant de côté les querelles intestines qui ravalent et abaissent les caractères, il montre par des réformes sagement entendues combien il s'intéresse aux souffrances et aux labeurs des petits et des déshérités.

Il ne proscriit personne, mais il veut protéger tous les enfants d'un même pays, amenant à lui les flottants et les indifférents, étendant les plis de son drapeau jusqu'aux extrémités des conceptions politiques.

Voilà notre force d'expansion, voilà la phosphorescence qui, une fois de plus, forcera la victoire !

Ch. Saint-Maurice.

La Dranse à Martigny

Nos torrents alpins, actuellement grands fournisseurs d'énergie électrique, ont été pendant de longs siècles de grands dévastateurs. Sans s'arrêter autrement à considérer leurs méfaits dans l'intérieur des vallées, mais à s'en tenir uniquement à leurs issues dans la plaine qu'ils ont jalonné de leurs cônes d'alluvion, on voit qu'ils ont été pour nos aïeux, une source de continuelles inquiétudes.

La Dranse peut passer à juste titre pour avoir été l'une des pires perturbatrices de la tranquillité : on pourrait dire d'elle, que la suite des siècles est ponctuée de ses désastres et de ses alertes. A Martigny, elle joue un rôle pour le moins aussi tragique que les invasions et les luttes politiques qui y foisonnent dans les anciens âges. La lutte séculaire contre le torrent toujours prêt à dévaster la plaine, contribua autant que les guerres et les lourdes tailles, à appauvrir la commune et à arrêter son essor commercial et industriel. Dans les annales de la Châtellenie de Martigny, la Dranse tient une place de premier plan : c'est à elle que se ramènent tous les plus gros soucis : à chaque instant, presque à chaque page, revient le nom de la fouguse rivière.

Elle fut le cauchemar de nos ancêtres. On semble l'oublier trop souvent et, ce n'est qu'à de rares heures de ses furies qu'on se souvient de son sombre passé. Alors on s'aperçoit que le gai clapotis du torrent sur les galets arrondis, le long des vignes et des vergers, entre les deux allées de peupliers qui lui font de si jolis rivages, n'est que le roman du fauve endormi et toujours prêt à s'éveiller avec de sauvages rugissements.

L'histoire de nos torrents ne montre pas seulement les douloureuses épreuves de nos ancêtres, mais aussi leur constance dans le malheur, leur froid courage au moment du danger et leur ingéniosité souvent, quand il fallait prévenir un désastre ou le réparer par leur seuls moyens. C'est une grande et belle leçon. Dans les articles qui suivent, j'aurais voulu montrer toutes les communes riveraines de la Dranse aux prises avec leur plus terrible ennemi : j'ai dû me borner à la seule Châtellenie de Martigny, mais les souffrances et les luttes des uns montreront ce qu'ont été celles des autres.

I. Les inondations à travers les âges

Il ne peut être question ici que des inondations au sens propre du mot : celles qui couvraient d'eau et de débris tout ou partie de la plaine. On n'en finirait pas si l'on voulait citer toutes les « gonflées ou vuidées » comme disaient les vieux. Autrefois les alertes étaient fréquentes au moment des hautes eaux ou des grandes pluies parce que les barrières n'étaient pas assez enlevées pour contenir les masses en écoulement. Presque annuellement, la Dranse versait d'un côté ou de l'autre. Le plus grand nombre des inondations historiques vraiment désastreuses, venait de la Vallée de Bagnes. A cet égard, il est curieux

de constater que les plus anciennes chartes qui ont pour objet les barrières (1310) mentionnent « Plan Durand » comme point de départ des débâcles ou « avâlo ». Une partie de celles-là furent d'une soudaineté impressionnante. Nul n'était prévenu et le flot dévastateur arrivait comme une trombe. Dans ces âges reculés où il n'y avait pas de moyens de signalisation rapide et, où les solitudes glacées qui s'étendent de Mauvoisin à Charmotanz ne recevaient que de rares visites, on conçoit combien souvent le barrage du Gétrôz a pu se former souvent à l'insu de tous. Je n'ai rien su trouver d'autre pour la Vallée de Bagnes, qui mentionnait la région de Crête-Sèche. L'Entremont donne comme source de débâcle, la Gouille à Vassu dans le Valsorey, qui formait une poche du même genre que celle de Crête-Sèche, mais il n'est pas dit que ces inondations aient revêtu l'ampleur de celles venant de la Vallée de Bagnes. Chartes et chroniques sont muettes sur Ferret où le formidable système glaciaire n'a certainement pas été sans faire des sinnes autrefois : peut-être ne les a-t-on pas jugées dignes de mention spéciale. Dans le voisinage immédiat de la commune, le torrent du Durand, causa plus d'une fois de chaudes alertes par la soudaineté de ses avalanches boueuses qui remplissaient la Dranse en un clin d'œil. D'après Murith, les nombreux et grands blocs de granit que l'on voyait autrefois dans une partie de la plaine et particulièrement au-dessous du Brocard et jusqu'au Durand, indiquent des débâcles venant de la chaîne du Mont-Blanc par Ferret et le Durand, mais il s'agit plutôt ici, de transport par les anciens glaciers. Le fait de grandes inondations venant de Ferret n'est pas impossible, mais il se perd dans la nuit des temps. Celles-là auront peut-être affligé nos aïeux les Véragres ! Cela dit reprenons par ordre chronologique les grandes débâcles de jadis. La plus ancienne dont l'histoire fasse mention, est celle de 422, qui, d'après Boccard, détruisit la ville d'Octodure. D'après cet historien, les habitants allèrent ensuite se fixer à l'emplacement actuel de Martigny-Bourg. Si cela est, on peut dire qu'en allant rebâtir leurs demeures au débouché de la Dranse dans la plaine, ils allèrent tout simplement se jeter à la queue du loup. Cela semble peu probable ; je crois qu'en supposant qu'ils allèrent coloniser le vallon de la Combe et le plateau de Ravoire, on serait plus près de la vérité. Si la plaine de Martigny avait été habitable à cette époque dès la Croix, on peut se demander pourquoi les plus anciennes agglomérations de la paroisse depuis le IX^{me} au XIII^{me} siècle, sont citées précisément dans les côtes voisins, et pourquoi la noblesse de ce temps habitait les Râppes, plutôt que le Bourg et la ville qui sont à peine connus au XIII^{me} siècle. En 580, l'évêque Héliodore était obligé de quitter Octodure ravagé par les inondations.

Une autre grande inondation a dû se produire vers la fin du XIII^{me} siècle ou au début du XIV^{me}, car les chartes de ce temps, particulièrement une de 1310 fait mention d'une construction de barrières pour prévenir les irrptions venant de « Plan Durand » dans la vallée de Bagnes. A cette époque, on trouve la mention de nombreuses parties de la plaine, envahies par les graviers de la rivière.

Les débâcles glaciaires se produisaient ordinairement dans les mois de mai et juin. Il n'en était pas de même des inondations produites par des précipitations atmosphériques excessives ou par la fonte subite des neiges : celles-là se produisaient en toutes saisons. C'est ce qui arriva le 25 janvier 1345 où la fonte des neiges causa des désastres non seulement dans les vallées de la Dranse, mais dans tout le pays. C'est à la suite de ce désastre que Martigny se mit à construire de grandes barrières. Il est permis de croire que des désastres du même genre se renouvelèrent dans le même siècle ainsi qu'il résulte d'une supplique des syndics au Duc de Savoie, datée du 19 février 1400. Ceux-ci font valoir que la châtellenie est tellement appauvrie par les inondations, que dans le seul quartier de la ville il n'y a pas plus de cent dix à cent vingt feux, capables de payer les tailles ! La supplique est appuyée par le Châtelain et le vicaire du lieu. Toutes les suppliques des 55 années qui suivent donnent la même note : **paupreté excessive des contribuables, dont les biens sont ruinés**. En 1458 une note du Duc de Savoie fait ressortir une réduction de tailles très considérable, pour le même motif.

Le 7 août 1469, une trombe d'eau qui s'abattit sur les vallées de Bagnes et d'Entremont causa un désastre tel qu'il dépassa ceux du siècle précédent. Le Bourg fut ravagé et tous les ponts des deux vallées emportés. Ce fut quelque chose de terrible qui se traduisit bien dans les événements subséquents. L'année suivante, les syndics adressaient au duc de Savoie une supplique d'un ton lamentable et le découragement et l'appauvrissement des populations furent si grands, qu'en 1504 elles n'avaient pas encore rétabli la Dranse dans son ancien lit au pied du rocher de la Bâtiâz, ni rétabli les ponts. Il fallut le traité entre Berne et le Valais la même année pour les y obliger et leur en donner peut-être les moyens !

En 1566, une inondation venue du Durand produisit des ravages assez grands pour enlever la route d'Entremont et détruire des barrières. Tout cela n'était encore rien à côté de ce que réservait l'une des dernières années du même siècle. Jusqu'à cette date, les chroniques se sont montrées excessivement sobres de détails : elles le seront moins dans l'avenir, et, ces récits

donneront la mesure des cataclysmes des âges lointains.

Alpines.

De nouvelles paroisses à Rome

L'exécution d'une œuvre importante et voulue par Pie XI

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 23 septembre.

Dimanche, a eu lieu en la vénérable basilique Saint Pancrace, à l'extrémité du Janicule, l'érection de la paroisse nouvelle qui aura désormais cette église pour centre.

Eglises et Paroisses de Rome

C'est un acte de la réorganisation des circonscriptions paroissiales de Rome.

Certes, ce n'est pas ici que manquent les églises et les chapelles. On estime leur nombre à environ quatre cents et ce chiffre assurément élevé s'explique par diverses circonstances spéciales à la Ville Eternelle. De nombreux sanctuaires ont été consacrés au souvenir des martyrs qui ont arrosé de leur sang la terre romaine, d'autres ont été construits par des ordres et des congrégations de toutes dénominations, d'autres encore ont servi de centre aux membres de confréries, de corporations, de groupements nationaux ou régionaux. Aussi ne s'étonne-t-on pas à Rome de rencontrer plusieurs églises dans une même rue ou même d'en voir trois ou quatre sur une même place, comme c'est le cas, par exemple, sur la belle « Piazza del Popolo ».

On sera plus étonné d'apprendre qu'en dépit de cette floraison extraordinaire, il y a des quartiers de Rome qui manquent d'églises. C'est que depuis cinquante ans la capitale de l'Italie s'est singulièrement développée sans que son organisation paroissiale ait progressé parallèlement. Sous le pontificat de Léon XIII, on construisit quelques églises nouvelles. Pie XI créa plusieurs paroisses et c'est de ce temps-là notamment que date l'église paroissiale Saint Jean Berchmans construite pour le plus grand bien du populaire quartier « Tiburtino ».

Ce travail d'organisation paroissiale fut interrompu par la guerre et son abandon se prolongea depuis lors, tandis qu'au contraire on ne cessait de construire à la périphérie de nouveaux quartiers et que la population s'accroissait de nombreux milliers d'habitants. Il se fait ainsi qu'il y a aujourd'hui dans les quartiers neufs de Rome une population énorme qui manque des centres d'assistance religieuse indispensables à la vie catholique.

Cette situation a ému Pie XI et, il y a un an, il a institué une commission spéciale pour étudier et réaliser une réforme de l'organisation paroissiale de Rome de façon à modifier les anciennes circonscriptions dans des quartiers du centre et à en créer de nouvelles à la périphérie. A la tête de cette commission le Saint Père plaça un cardinal jeune actif, le Cardinal Marchetti Selvaggiani qui avait donné des preuves de son énergie et de son talent d'organisateur à la Congrégation de la Propagande et à l'Exposition missionnaire de l'Année Sainte. Ce cardinal qui depuis lors, a succédé à feu le cardinal Pompili comme Vicaire de Sa Sainteté s'est mis à l'œuvre et l'on voit dès maintenant les premiers résultats de son travail.

Créations nouvelles

Cet été a vu commencer la construction de trois nouvelles églises paroissiales dans autant de quartiers neufs. La première commence à s'élever à la Garbatella, un quartier extrêmement populaire situé entre la voie Appienne et la route d'Ostie, et sera dédiée à Saint François Xavier. La deuxième sera consacrée à la Madone sous le vocable populaire dans les villes italiennes de « Grande Mère de Dieu » et elle s'érigera sur la grande place s'étendant au bout du pont Milvius, au pied du Monte Mario. La troisième, placée sous le patronage des Saints Anges Gardiens, est en construction sur la place de Hongrie. D'autres églises paroissiales doivent, en outre être construites dans divers quartiers excentriques mais déjà peuplés comme Prenestina Nuova, derrière le cimetière du

Verano, Portonaccio, Centocelle et le quartier de Piazza Verano.

D'autres édifices s'élèvent aussi dans d'autres quartiers. Près de la Madonna del Riposo, à Monte Mario le long de la via Camilluccia et sur la via Portuense près de la Vigna Pia, on va ouvrir des églises provisoires qui, après la construction d'églises définitives, pourront abriter les œuvres paroissiales. Ailleurs encore, on a établi des chapelles de secours, notamment à Quadraro chez les Auxiliatrices des Ames du Purgatoire. Une autre sera ouverte en octobre via Taranto comme succursale de la paroisse Saint Jean. D'autres centres religieux ont encore été ouverts au nouveau quartier de Monteverde dans une église des Ursulines, au quartier des cheminots de Porta Portese et à Pietrala, hors de la Porte San Lorenzo.

Comme on le voit, c'est un effort considérable qui s'accomplit et il faut s'en réjouir grandement car les alarmes les plus vives étaient exprimées par le clergé impuissant des paroisses démesurément étendues et peuplées auxquelles appartenait jusqu'ici les quartiers que nous venons de nommer.

Ainsi qu'on vient de le faire au Janicule, il y aura lieu aussi de modifier l'organisation de certaines paroisses d'autres vieux quartiers. C'est ainsi que par exemple, il y a au pied de l'Aventin, dans un quartier fort dépeuplé ces dernières années, deux églises paroissiales très voisines l'une de l'autre, Sainte Marie in Cosmedin et Saint Nicolas in Carcere. Il est probable que l'une de ces paroisses verra son siège transféré à Sainte Sabine pour le secours des nombreux habitants de l'Aventin où il n'y avait jusqu'à ces dernières années que quelques églises et quelques couvents.

Pie XI montre que le Pape n'oublie jamais qu'il est l'Evêque de Rome. La page qu'il écrit là ne sera pas la moins intéressante d'un pontificat déjà glorieux.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

La réponse du Japon

Le Japon a répondu à la note envoyée par la Société des Nations, et à laquelle le gouvernement chinois avait fait un accueil favorable.

Polio dans la forme, la réponse de Tokio donne satisfaction aux deux premiers désirs exprimés par le télégramme de Genève.

En ce qui concerne l'arrêt des hostilités, le Japon tient à affirmer que ses troupes n'ont agi, dès le début, que dans les limites nécessaires à assurer leur propre sécurité et celle des ressortissants japonais.

Le gouvernement nippon se dit profondément soucieux de régler pacifiquement cette affaire... par des négociations entre les deux pays le plus rapidement possible et l'intention bien arrêtée de ne pas abandonner cette ligne de conduite.

Ainsi sans le dire explicitement, Tokio laisse clairement entendre qu'il n'est pas disposé à accepter la constitution d'une commission d'enquête, inutile à ses yeux et qui pourrait peut-être envisager les questions en litige un peu autrement que le gouvernement japonais.

Sur ce point donc, Tokio se montre irréductible ; quant au reste, il se montre plus conciliant, et consent à retirer ses troupes dans la mesure où le permet le maintien de la sécurité. Formule vague, qu'il interprétera suivant son bon plaisir et qui ne laisse pas que d'inquiéter, malgré toutes les assurances données d'autre part.

Le Conseil de la Société des Nations a pris acte de cette réponse et s'en est déclaré commission neutre et déclaré que des néant se réjouit, où les parties.

Le représentant de la Chine a réitéré sa demande d'envoi en Mandchourie d'une pas été retirée et la situation antérieure négociations directes étaient impossibles, tant que les forces japonaises n'auraient pas été retirée et la situation antérieure rétablie.

Par ailleurs, M. Sze a déclaré que le gouvernement chinois était prêt à assumer la protection entière de la vie et des biens des ressortissants japonais au fur et à mesure de l'évacuation du territoire par les troupes japonaises.

Lord Cecil a une conception assez singulière du rôle de la Société des Nations ; elle a, dit-il, pour mission, de sauvegarder la paix et non de régler les différends.

Mais la paix est-elle sauvegardée, tant que le différend n'est pas réglé ? C'est mal masquer l'impuissance ou elle se trouve d'intervenir efficacement.

Ce que pense M. Henderson

M. Henderson, le nouveau chef de l'opposition au Parlement britannique, a fait connaître, dans un discours prononcé hier, le programme qu'il préconise pour remédier à la crise économique et financière.

C'est en résumé, la collectivisation de l'Angleterre qui découlerait de son application.

M. Henderson condamne tout d'abord le projet de loi actuel, qui envisage une réduction de l'assurance-chômage et des salaires de certains fonctionnaires et croit trouver le remède à tous les maux dans l'établissement d'une sorte de contrôle d'Etat sur le système bancaire du pays, la création d'un organisme chargé d'empêcher les bénéfices illicites et le contrôle public des principales industries et des principaux services du pays.

Dans le domaine de la politique étrangère, M. Henderson redit des vérités de La Palisse, auxquelles tout le monde peut souscrire : mettre un terme à la guerre économique, rechercher les moyens de rapprocher les nations, encourager la politique de paix et de désarmement.

En libre-échangiste convaincu enfin, il repousse tout tarif protecteur, reconnu malheureusement nécessaire par nombre même de ses amis.

M. Henderson ne paraît pas, contrairement à ce que l'on croyait, disposé à se rapprocher du gouvernement actuel ; la lutte va continuer ; ce n'est pas le moyen de tirer l'Angleterre de l'état angoissant où elle se trouve.

La Catalogne aux Cortès

Les Cortès espagnoles ont abordé le problème catalan, qui forme une des pierres d'achoppement du nouveau régime et tiendra les députés en haleine durant quelques jours.

La bataille s'est engagée autour d'un amendement déposé par M. Juarros, insérant dans le texte même de la constitution certaines revendications de la Catalogne.

Ce projet a été inspiré par M. Zamora lui-même qui estime que les régions doivent pouvoir légiférer en matière de droit civil pour la raison qu'il existe de grandes différences dans les origines historiques des diverses régions. C'est du fédéralisme bien compris, mais le sera-t-il par la Constituante ?

Comme on pouvait le penser, les députés catalan intervinrent vigoureusement dans le débat, M. Carner défendit le programme catalan ; « qu'on ne l'oublie pas, dit-il plus la Catalogne se sentira indépendante, plus elle se fondera intimement avec le reste de l'Espagne. »

Tous ne sont pas de cet avis ; des agrariens protestèrent contre le traitement de faveur qui serait fait aux Catalans ; ce n'est pas juste, car toutes les provinces pourront, dans le cadre constitutionnel, se donner une organisation propre.

La discussion de l'amendement Juarros n'est pas terminée. Devant la gravité du scrutin, la séance a été suspendue afin de permettre aux groupes de prendre position.

Craignant les conséquences d'un vote négatif, M. Lerroux s'efforce de convaincre les radicaux d'accepter le projet.

Car le bruit courait, que si l'amendement était repoussé, les Catalans retireraient leurs 40 députés au Parlement et leurs deux représentants au sein du gouvernement.

On fera tout pour éviter pareille détermination.

Les minorités yougoslaves

Nous avons parlé, il y a quelque temps, de la nouvelle loi électorale yougoslave, qui sous couleur de liberté, n'est au fond qu'un instrument destiné à perpétuer l'absolutisme serbe sur les diverses races dont se compose la nouvelle monarchie yougoslave.

Après avoir réduit au tiers des mandats disponibles l'ensemble des minorités électorales, la loi, par une disposition ingénieuse, mais injuste, empêchera dans la plupart des banovines, la présentation même d'un chef de liste, dont le consentement est nécessaire pour permettre à tout député d'exercer son mandat.

Pour cette présentation, en effet, il est exigé deux cents suffrages dans tous les arrondissements. Et comme les minorités ne pourront obtenir les deux cents suffrages dans les arrondissements de la vieille Serbie, la porte leur est fermée.

Dès lors, on comprend l'attitude des groupes d'opposition de refuser de prendre part à des élections qui ne sont pas libres et ne refléteraient pas la véritable physionomie du pays.

La Yougoslavie gagnerait à se montrer plus libérale envers les minorités. Elle se les attacherait par des biens combien plus

forts que ceux tout artificiels qu'elle veut à tout prix leur imposer.

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Désordres sanglants aux Indes

L'affolement règne parmi les Hindous qui craignent la répétition des émeutes indo-musulmanes.

De nombreux musulmans, armés d'épées, haches ou bâtons ont envahi les rues d'un quartier de la ville où ils se sont barricadés, refusant d'obéir à l'injonction de la police de se disperser.

Les magasins ont été fermés et le couvre-feu rétabli.

On signale par ailleurs que deux émeutes indo-musulmanes se sont produites à Anantnag, à une cinquantaine de kilomètres de Srinagar, où un groupe de musulmans a attaqué un piquet militaire.

Celui-ci a fait feu, tuant dix-neuf d'entre eux.

Au cours de la lutte, dix soldats ont été grièvement blessés.

L'amour filial chez les chameaux

Une chamelle du Jardin zoologique de l'Exposition coloniale à Paris avait été conduite dans un parc d'attraction de la Porte Maillot. Son petit, âgé de six mois, nommé « Pacha », s'est enfui de son écurie à l'exposition, a traversé tout Paris et s'est présenté au gardien du parc d'attractions. Devant une telle preuve d'amour filial, on a décidé de laisser « Pacha » à sa mère.

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales

Au Conseil national

En complément de son exposé, en réponse aux interpellations Nicole Grottel, Schmid et des postulats de MM. Graber et Seiler, et que le « Nouvelliste » a publié dans ses dépêches d'hier, M. Musy, d'accord avec M. Grottel a pitié des déposants, mais pour le moment le Conseil fédéral réserve sa réponse. Il faut souhaiter que la liquidation n'aboutisse pas à la faillite. M. Nicole est d'un autre avis, parce qu'il fait à ce propos de la politique.

Il déclare accepter par contre le postulat Seiler et partiellement celui de M. Graber.

La discussion générale, demandée par M. Schmid est repoussée.

M. Nicole ne se déclare pas satisfait et part en guerre contre les banquiers genevois et le journal de l'U. D. E. En vain, le président lui fait remarquer que l'assemblée a refusé de discuter son interpellation et qu'il doit s'en tenir au postulat Seiler. M. Nicole continue. Deux fois encore le président l'interrompt. Le député s'agitent, orient « clôture ! » frappent du pied. Celui qui traitait M. Musy de dictateur se moque de la décision de la majorité comme du tiers et du quart.

Enfin, M. Nicole termine son discours au milieu des bravos socialistes auxquels se mêlent les applaudissements ironiques des bourgeois.

En séance de relevée, M. Schulthess répond au postulat Tschumi et aux interpellations Grimm et Pfister.

Le chef du département de l'économie publique montre dans quelles proportions se sont développées les importations de marchandises venant d'Allemagne.

Nos marchés sont encombrés, les produits suisses ne trouvent plus d'acheteurs et les répercussions de cet état de chose sont sensibles sur le marché du travail.

A cette situation sérieuse, il faut trouver un remède ; il faut protéger l'industrie du pays.

M. Schulthess parle ensuite des négociations germano-suisse et des paroles prononcées par M. Stucki, qui n'est pas en contradiction avec la convention de Genève sur les restrictions d'importations et d'exportations.

M. Tschumi a proposé le système du contingentement, M. Grimm s'y est opposé et s'est fait le chevalier de l'Esprit de Genève contre « l'impérialisme douanier » du Conseil fédéral.

Or quels sont les moyens proposés à la place du contingentement et des restrictions ? Des monopoles d'Etat ; cette fameuse « économie dirigée » dont on parle maintenant. Mais, avant qu'on ait pu la mettre en action, le pays serait ruiné.

Après avoir lavé M. Stucki du reproche d'avoir engagé le pays, M. Schulthess analyse l'attitude des socialistes : ils veulent une économie renforçant les principes nationalistes et qui, menée à ses dernières conséquences, nous conduit au collectivisme russe.

Au cours de la discussion, M. Oeri (lib., Bâle), s'oppose au système des contingentements, soutenu par M. Grimm, tandis que

MM. von Moos, Hoppeler, Walther, Schirmer et Brugger l'approuvent.

Le postulat Tschumi est adopté.

Samedi matin, le Conseil national a procédé au vote final du projet d'aide à l'horlogerie, accepté par 70 voix contre 3.

Le Conseil approuve ensuite sans opposition la convention sur la banque internationale de crédits agricoles.

Puis, M. Schulthess, chef du département de l'économie publique, déclare que l'assurance-maladie a besoin d'une révision. Cette œuvre sera entreprise après l'adoption de l'assurance vieillesse et survivants.

Après quelques mots du président, la session est close.

Au Conseil des Etats

Le Conseil des Etats s'est remis hier à l'étude du Code révisé des obligations. Il a notamment discuté de la société à responsabilité limitée. L'introduction de cette forme de société que le droit suisse ne connaît point, répond au vœu de milieux étendus.

Pour prévenir certains abus auxquels cette société a donné lieu à l'étranger, le projet contient des dispositions rigoureuses concernant le capital social, les apports des associés et les obligations. Le capital social ne peut être inférieur à 10,000 francs, ni excéder 5 millions. La société à responsabilité limitée sera particulièrement indiquée pour l'organisation des capitaux petits et moyens, pour les cartels et les syndicats.

Le Conseil adopte, sans débat, conformément aux propositions du rapporteur, M. Dietschi (rad., Soleure), les articles relatifs à cette société.

Samedi matin, en votation finale, le Conseil adopte par 18 voix contre 1 et quelques abstentions l'arrêté fédéral concernant l'aide à l'industrie horlogère.

En votation également, la loi fédérale sur le repos hebdomadaire est adoptée par 23 voix sans opposition, ainsi que la convention sur la Banque internationale de crédit agricole (par 20 voix).

M. Schulthess, chef du département de l'économie publique, répond au « postulat » Huonder concernant l'intervention du Conseil fédéral en faveur du commerce des bois.

L'orateur déclare accepter le postulat pour étude non sans formuler quelques réserves en ce qui concerne l'octroi de prêts à taux réduit réclamé par le député grison. Le postulat est ensuite adopté.

A 8 h. 45, la séance est levée et la session close.

Le danger des armes à feu

Hier après-midi, à Affoltern, Bâle, un père de famille avait décidé de faire la chasse aux rats dans sa cave. Armé d'un flober, il se mit à tirer. Mais un projectile ayant ricoché, alla frapper sa fille, âgée de douze ans, à la tempe. La pauvre petite ne tarda pas à succomber.

* * *

Hier matin, à 7 heures, Mme Alice Guillaume, ruraliste postale à Siviriez, reçut la visite de M. Dévaud, facteur de Chavannes-Forts. Celui-ci, par mesure de précaution contre les cambrioleurs qui « travaillent » dans la Glâne, possède un revolver, dont il a voulu expliquer le maniement à Mme Guillaume. Malheureusement, l'arme était chargée et un coup partit, atteignant à l'aine la malheureuse ruraliste, qui dut être transportée à l'hôpital cantonal, où on a extrait la balle.

Un drame de la vengeance

Vendredi soir, un drame rapide s'est déroulé à la Riponne, à Lausanne.

Un jeune homme, Marcel Clerc, 27 ans, poursuivait depuis longtemps de ses assiduités une jeune femme, Mme Ida Roulet, mais en vain.

Celle-ci avait rompu toutes relations avec lui, mais il continuait de la harceler et de lui fixer des rendez-vous. Dernièrement, elle avait déposé une plainte pour voies de fait contre lui et tous deux avaient comparu, il y a trois semaines au plus devant le président du tribunal. Une conciliation était intervenue et Marcel Clerc avait promis de ne plus la revoir.

Hier soir, cependant, il la rencontra, par hasard, dit Mme Roulet, tandis que son agresseur prétend lui avoir donné rendez-vous.

Ensuite d'une brève discussion, Clerc tira sur elle cinq coups de revolver, qui heureusement, ne firent que l'effleurer.

Une balle lui laboura le cuir cheveu. Immédiatement arrêté l'agresseur fut conduit au poste de police. Il a avoué qu'il avait eu l'intention de tuer Mme Roulet, puis de se suicider.

Des arrestations

La police de Bâle a procédé à l'arrestation d'un individu d'origine allemande et âgé de 32 ans. Son arrestation a été opérée à la demande des autorités allemandes. Il était porteur d'une importante somme d'argent dont il refusait d'indiquer la provenance. L'individu était habillé très élé-

gantement et déclara s'appeler Körner. Une enquête permit d'établir qu'on se trouvait en présence d'un nommé Korn, né en 1899 à Cologne recherché par la police allemande pour escroquerie de 100,000 marks. On trouva en sa possession un bloc-note qui permit de s'expliquer le genre de vie de cet individu. Le carnet contenait notamment une cinquantaine d'adresses de dames habitant Bâle. Il entretenait des relations avec quelques-unes d'entre elles. L'escroc réussit à se faire remettre d'importantes sommes d'argent par plusieurs femmes. Dans un seul cas, il obtint jusqu'à 3000 francs. La plupart du temps, il se présentait comme un homme très riche, momentanément dans des embarras d'argent. A Bâle, il a trouvé de cette façon une douzaine de victimes. Il correspondait avec ces femmes sous le nom de « Jup » ou « Jüpchen ». Le montant total des escroqueries commises à Bâle est important.

* * *

Deux employés de commerce de nationalité allemande et un mécanicien viennent d'être arrêtés à Zurich. Ils venaient de Thuringe et étaient recherchés par le ministère public de Weimar pour une escroquerie de 3300 marks. L'un d'eux, qui était employé dans un asile pour maladies nerveuses à Blankenheim (Thuringe) avait détourné la somme pour faire un voyage en Suisse avec ses collègues. Au moment de l'arrestation ils avaient encore 1200 marks qui ont été saisis. Une demande d'extradition est en cours.

Les accidents de travail

Un manoeuvre de 60 ans nommé Stefan Merz, de Raeswangen, Zurich, a été grièvement blessé par une caisse qui lui est tombée dessus dans une fabrique de poterie à Wiedikon qu'il est mort des suites de l'accident, à l'hôpital.

* * *

A Villmergen, Argovie, un paysan, M. Fridolin Meyer, qui cueillait des pommes, est tombé si malencontreusement de l'échelle qu'il est mort de lésions internes. Il avait 74 ans.

A Niederwil (Argovie), un forgeron de 83 ans, M. Léonz Gehrig a dégringolé l'échelle de la cave et s'est si grièvement blessé qu'il est mort lui aussi.

* * *

M. Arnold Albrecht, de Dielsdorf, Zurich, transportait du fumier lorsque son cheval a fait une ruade. Atteint à la tête, M. Albrecht, père de trois enfants en bas âge, est mort quelques jours plus tard des suites de l'accident.

* * *

A Langwies, Grisons, un électricien de 34 ans, M. Christian Roffler, de Malix, est entré en contact avec la ligne à haute tension. Il a été électrocuté.

Fonctionnaire postal infidèle

L'Administration des postes de Bâle a constaté ces jours-ci qu'un employé postal avait commis des indélicatesses dans l'exercice de ses fonctions remontant à plusieurs années en arrière. L'employé avait l'habitude de s'approprier des lettres recommandées qui lui paraissaient contenir des valeurs.

NOUVELLES LOCALES

Le repos dans les stations d'étrangers

De la « Revue des Hôtels » :

M. F. de Mestre écrivait dernièrement dans l'« Echo de Paris » :

« Au début de la saison, nous avons attiré l'attention des municipalités sur le danger des autos pour les baigneurs et les malades dans les stations thermales et balnéaires. Bien que le passage des automobilistes représente un appoint sérieux pour le commerce local, on est en droit de leur demander de respecter la tranquillité des baigneurs et des malades.

« Nous demandons de ne pas prendre ces villes d'eaux pour des autodromes ou des pistes d'entraînement. Je viens de faire un séjour dans plusieurs d'entre elles, et non des moindres. Les abus sont intolérables. Même aux heures d'affluence, on voit à chaque instant des chauffeurs passer à 100 kilomètres à l'heure, au grand effroi des baigneurs et sans souci du danger qu'ils font courir aux vieillards et aux enfants.

« Tout le monde se plaint ; personne n'agit. On laisse faire et cela continue. Et encore je ne parle pas du bruit infernal de l'échappement libre des autos et des motocyclettes, surtout la nuit.

« Il est donc extrêmement urgent que les municipalités prennent des arrêtés très sévères et que surtout elle les fassent appliquer. La tranquillité des baigneurs doit être la première préoccupation des stations. Si elles veulent conserver leur clientèle, il importe qu'elles lui assurent le repos.

Nous pouvons appliquer ces justes remarques à toutes nos stations suisses d'é-

trangers, et non pas seulement aux stations balnéaires. On a beau être propriétaire (souvent à crédit) d'une auto ou d'une motocyclette on n'a pas le droit d'être un ennui, un énervement et un danger pour les habitants des localités que l'on traverse. Pour la plupart, les hôtes de nos stations ont fui précisément le bruit insupportable et le danger continu de l'intense circulation des villes ; s'ils les retrouvent dans l'endroit choisi pour y passer leurs vacances, on peut être certain d'avance de ne jamais les revoir.

Note du correspondant. — Notre Bureau ne peut qu'approuver ces remarques et il est de l'intérêt de la Station de Montana-Vermla, comme des stations en général, qu'une réglementation sévère soit introduite à cet effet, ainsi qu'une réglementation des constructions en pleine saison estivale. Que les autorités compétentes veuillent bien méditer les remarques si judicieuses ci dessus et prendre toutes mesures utiles pour éviter les abus.

Bureau officiel de renseignements de Montana-Vermla.

Le prix de la vendange

L'Union des négociants de vins du Valais, réunie vendredi à Sion, a décidé de pratiquer pour la vendange pendant les prix de l'année dernière.

La lutte contre la cheimatoïdie

L'un des plus dangereux ennemis de nos arbres fruitiers est la cheimatoïdie brumeuse (Cheimatoïdia brumata L.) Chaque été, nous pouvons remarquer sur nos arbres fruitiers, notamment sur les abricotiers et cerisiers, de nombreuses chenilles jaunes-verdâtres, qui rongent d'abord les bourgeons et ensuite les feuilles, souvent jusqu'à la dernière. La cheimatoïdie est un des rares insectes qui, adultes, apparaît en automne seulement, dès que les premiers frimas surprennent la campagne, les papillons éclosent. Depuis la fin mai, ils se trouvent chrysalides dans de petits cocons, dans le sol, autour des arbres. L'éclosion de ces papillons se fait chez nous en général dans la deuxième moitié du mois d'octobre. Les mâles, pourvus de grandes ailes grisâtres, apparaissent quelques jours plus tôt que les femelles qui, avec leurs ailes rudimentaires, ne peuvent voltiger. Ces derniers doivent donc grimper le long du tronc pour aller pondre leurs œufs dans la couronne des arbres. Chaque femelle pond, en petits groupes, environ 250-350 œufs de la grandeur d'un grain de pavot, d'abord verdâtres, puis rougeâtres. Ces œufs se trouvent le plus souvent aux bords des blessures, aux fentes de l'écorce des rameaux et sur les boutons. A la mi-mars, les petites chenilles éclosent, rongent les boutons, d'abord, et plus tard se nourrissent de fleurs, jeunes fruits et de feuilles.

La lutte la plus efficace contre la cheimatoïdie se fait par des bandes-pièges qui empêchent l'insecte femelle de se hisser dans la couronne des arbres. A une hauteur de 1-1 1/2 m. on fixe une bande de papier parchemin, recouvert d'une glu adhérente et tenace (glu Maag, Superglu). La glu doit rester longtemps collante. Avant d'établir ces bandes-pièges, il est recommandé de faire disparaître préalablement les rugosités de l'écorce à l'endroit où le papier doit être appliqué et de combler toute petite fente par laquelle l'insecte pourrait se glisser et échapper ainsi au piège. Les ascensionnistes sont prises dans la glu où elles périssent bientôt. Très souvent elles pondent des œufs sur le tronc en-dessous des bandes-pièges. Il arrive trop fréquemment que des feuilles ou des brindilles, etc., tombent sur la glu et permettent ainsi aux insectes de passer l'obstacle. D'autre part, le bétail qui se trouve au pâturage en se frottant contre le tronc des arbres, constitue très souvent un danger pour les bandes-pièges.

Il est très important de savoir que la glu ne doit jamais être appliquée directement sur l'écorce des arbres, parce que les tissus en seraient immédiatement brûlés.

On laisse les bandes-pièges autour des arbres jusqu'à la mi-mars, après quoi on les enlève et on les brûle. Les parties du tronc de l'arbre qui se trouvent immédiatement en-dessous des bandes-pièges doivent être badigeonnées avec un pinceau au carboliném soluble (10 %) pour détruire les œufs de la cheimatoïdie qui pourraient se trouver à cet endroit. Si on fait un traitement d'hiver général des arbres, cette mesure peut être négligée.

Station cantonale d'entomologie appliquée
Châteauneuf ;
Dr H. Leuzinger.

Des cambriolages à Vouvry

La paisible localité de Vouvry a été la nuit de vendredi à samedi, le théâtre de trois cambriolages, dont les victimes ne s'aperçurent que ce matin en ouvrant leurs établissements.

Les immeubles cambriolés sont le café-

En route pour Berlin

Le prix de la vendange

Des cambriolages à Vouvry et dans le Bas-Valais

La réponse à M. Pétrig

restaurant de l'Hôtel de Vouvry, le café de la Poste et la boucherie Vuadens.

Les voleurs firent main-basse sur tout ce qu'ils purent : menue monnaie, cigares, viandes, bouteilles.

Il semble que l'on soit en présence d'une bande de voleurs professionnels, qui opèrent à tour de rôle dans diverses localités et sont munis de tout l'outillage nécessaire à leurs exploits.

On a retrouvé leurs traces aux Evouettes, où un magasin a reçu aussi leur inopportune visite.

On nous informe que les cambrioleurs ont également marqué leur passage au Bouveret et dans différentes petites localités du Bas-Valais. M. Collombin, agent de la sûreté, fait des recherches actives pour découvrir les voleurs dont il a un vague signalement.

BIBLIOGRAPHIE

LES ALMANACHS

Celui du PELERIN

L'Almanach du Pèlerin 1932 confirme son titre de « Roi des almanachs ». Par ses 128 pages, abondamment illustrées il est une véritable encyclopédie ; tous les principaux événements religieux y sont relatés, nouvelles inédites, contes de Noël, récits édifiants, aventures, biographies, hagiographie, choses et autres, curiosités, etc... le tout d'un très grand intérêt, fera passer de bons moments à ses fidèles lecteurs, dont le nombre s'accroît tous les ans.

Son grand concours doté de 75.000 fr. français de prix passionnera. Tous, vous voudrez y participer pour tenter votre chance. La liste des prix en vaut la peine : 1er prix : 10.000 fr. en espèces, 2me prix un fusil de chasse « Darne » de grande précision ; 3me, un appareil de T. S. F. ; 4me prix, ménagère de couverts, 177 pièces, une machine à coudre, etc.

Procurez-vous sans tarder l'almanach du Pèlerin, son prix fr. 0.60 le rend accessible à tous.

En vente : Librairie J. Jacquemoud, Coraterie, 20, Genève.

(Conditions spéciales par quantité.)

Celui du MESSAGER BOITEUX

Le véritable Mesager Boiteux de Berne et Vevey pour 1932. Société de l'Imprimerie et Lithographie Klausfelder, Vevey. — Prix : Fr. 0.60.

Pour la 225me fois le « Véritable Mesager Boiteux de Berne et Vevey » sort de presse. Comme nos ancêtres l'ont fait, nous l'accueillons avec plaisir, heureux de le recevoir, toujours le même, bien que renouvelé d'année en année. Attendu ainsi qu'un fidèle ami, il a sa place marquée au foyer.

Avec une curiosité doublée d'impatience on feuillette ses pages : cette année, soit pour 1932, le vénérable almanach renferme, comme toujours, cette multitude de renseignements dont on peut avoir besoin à tout instant. A part ces pages utiles : calendrier, phénomènes célestes, foires, gouvernements de la Suisse et des divers Etats, ainsi qu'un rappel des grands événements de l'an passé, le « Mesager boiteux » contient des histoires divertissantes, une poésie, un morceau en patois et une nouvelle « Parfois femme varie ». Tout cela est bien chez nous, empreint de l'esprit du terroir.

Parmi les nombreuses illustrations, signalons la grande planche qui montre une vue à vol d'oiseau du pays neuchâtelois.

Celui du PAYS ROMAND

Nous recevons l'Almanach du Pays Romand 1932. L'ancienne formule de l'almanach est une chose de tradition, toujours excellente en soi-même. Cependant, il est nécessaire de marcher avec les temps dans lesquels nous vivons. C'est pourquoi l'Almanach du Pays Romand 1932, tout en conservant une forme classique, a été conçu selon les besoins carrément modernes réclamés par notre vie actuelle. Le sens d'un modernisme très averti s'y fonde le mieux du monde avec le style même de ce délicieux archaïsme, propre à tout un pas-

Notre Service télégraphique et téléphonique

Une imprimerie à sac

BERLIN, 26 septembre. (Wolff). — 12 jeunes gens correctement vêtus ont fait irruption au siège du quotidien russe « Ru ». Ces 12 individus ont détruit les installations téléphoniques, les pupitres et les machines à écrire. Ils ont d'autre part déchiré les manuscrits. Quand la police arriva sur les lieux, les malfaiteurs avaient disparu. Il y a trois ans un acte de pillage semblable à celui-ci avait été commis dans ce même journal. Il n'avait pas été possible d'éclaircir cet acte. La police a commencé une enquête pour identifier les 12 individus.

Les changes

PARIS, 26 septembre. (Havas). — Cours des changes à Paris ce matin à 10 heures 10 : Livre sterling 93, dollar 25.39.

sé conservateur, fleuri de coutumes ethniques et régionales les plus chères à notre race et à notre terroir.

Cet ouvrage fort bien fait et d'une tenue impeccable, réunit les noms de personnalités autorisées et sympathiques dont les talents sont bien représentatifs de notre patrimoine national.

En consultant le sommaire, nous nous apercevons qu'un eclectisme éclairé et très judicieux a présidé à la réunion de sujets faits pour toucher et intéresser les goûts les plus divers. Politique, Beaux-Arts, médecine et littérature, à la cuisine et à la mode, à la ville et aux champs.

Ajoutons que l'Almanach du Pays Romand 1932 se présente sous une couverture très originale et de couleurs gaies, dues à la charmante fantaisie de M. Vincent Vincent.

En résumé, ce premier Almanach du Pays Romand, joliment illustré et édité, demeurera une image vivante et objective, des possibilités les plus heureuses de notre beau pays.

Celui de la CROIX ROUGE SUISSE

L'année 1931 accuse encore les progrès réalisés par l'Almanach de la Croix Rouge Suisse : il a été favorablement accueilli par la population. Les éditions française et italienne sont comme l'allemande, en constante progression et ce sont autant de partisans nouveaux que gagnent l'œuvre de la Croix Rouge et celle des Samaritains. La tournure agréable et familière de son contenu, sa base solide et la largeur de ses idées sont pour cet Almanach autant de gages de succès. En effet il ne faut pas que l'inspiration morale de la Croix Rouge, si noble en soi, soit tranchée par des distinctions de parti ou de confession. Tous les collaborateurs à ce recueil y vont de leur meilleure plume, maintenant tout à tout l'émotion et l'humour, l'apanage de tout bon almanach. Que tous ceux qui veulent contribuer à répandre ce très noble sentiment qu'est l'amour du prochain en temps de paix comme en temps de guerre, s'efforcent de gagner de nouveaux amis à l'Almanach de la Croix Rouge en le recommandant autour d'eux.

LA SUISSE SPORTIVE. Lausanne. No 23, du 23 septembre 1931.

Sommaire : la participation suisse aux Jeux Olympiques. — Hippisme : Le cross-country du XXme anniversaire de l'Etrier. — Alpinisme : Quand faut-il mettre la corde ? — Hockey : La Suisse bat la France. — Tennis : Le Tournoi des assureurs, par Hellès. — Athlétisme : Quel magnifique athlète que ce Ladoumègue, par Robert Marchand. — Aviation : Les Ailes brisées, par E. Naef. — Motocyclisme : Les champions de 1931, par F. Dumont. — Football : Le tournoi du Racing, par A. V. ; le match Carouge-U. G. S., par M. Henneberg. — Calendrier sportif — Golf : Inauguration du nouveau parcours de Lausanne. — Echos du Tour pédestre du Léman.

En route pour Berlin

PARIS, 26 septembre. (Havas). — M. Laval, président du Conseil et ministre de l'Intérieur et M. Briand, ministre des affaires étrangères ont quitté Paris à 16 h. 25 à destination de Berlin. Sur le quai de gare du Nord les deux ministres ont été longuement acclamés. Avant de monter dans le wagon réservé ils ont été salués par les membres du gouvernement actuellement à Paris, le préfet de la Seine, le préfet de police et différentes autres personnalités. M. Laval était accompagné de MM. Georges Monnier, chef adjoint de son cabinet, Buisson, président du tribunal de commerce de la Seine. De son côté, M. Briand était accompagné de MM. Ph. Berthelot, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, Legier, chef de son cabinet et d'un interprète officiel. Tous ont pris place également dans le wagon réservé à la délégation française. A 16 h. 25, le rapide s'ébranla sous les acclamations du nombreux public massé sur le quai.

PARIS, 26 septembre. (Havas). — Avant son départ, M. Laval a fait aux représentants de la presse la déclaration suivante :

Le voyage que le ministre des affaires étrangères et moi allons effectuer ne saurait être considéré comme un simple geste de courtoisie. La nouvelle entrevue que nous aurons avec les ministres allemands doit aboutir à une action. Si les rapports entre la France et l'Allemagne sont cordiaux, si une vaste activité de coopération entre nos deux Etats est entrepris, il sera moins difficile alors de restaurer la confiance.

Malgré les difficultés, cette action ne doit pas être impossible à réaliser. Les entrevues de Paris et de Londres l'ont déjà facilitée. Il est des problèmes que nous ne aurions aborder dans les circonstances actuelles. D'autres sont à résoudre dans un esprit de compréhension mutuelle. Cette coopération est ordonnée, stimulée et contrôlée par les deux gouvernements. Nous devons arriver à des résultats favorables qui se traduiront par des réalités concrètes. Je souhaite que dans un avenir très prochain nous ayons une atmosphère de calme, de confiance sans laquelle on ne saurait résoudre les graves problèmes qui agitent le monde. En partant pour Berlin dans cet esprit, nous sommes sûrs de répondre au sentiment profond de notre pays.

Une trombe sur l'Espagne

LINARES (Espagne), 26 septembre. (Havas). — Par suite d'une tempête extraordinaire accompagnée d'une trombe qui s'est abattue sur la ville et toute la région environnante, l'eau atteint dans les rues la hauteur de 4 mètres. Les maisons sont toutes inondées et les pompiers qui les font évacuer sont obligés de sortir les habitants par les toitures. Ces inondations ont été la cause d'accidents graves. Deux autos dans lesquelles avaient pris place plusieurs personnes se sont retournées. On craint que tous les occupants de l'une d'elles ne se soient noyés. Toutes les localités des environs sont isolées, les routes étant impraticables. Les dégâts sont déjà évalués à plusieurs millions.

Imprimerie Rhodanique. — St-Maurice

Les employés d'hôtel

BERNE, 26 septembre. (Ag.) — Répondant aux questions de MM. Foppa et Pétrig, le Conseil fédéral déclare :

Il est juste que le nombre des autorisations de saison accordées cette année durant le deuxième trimestre à des employés d'hôtel est de 192 plus élevé que durant la même période de l'année précédente. Cette augmentation s'explique par le fait que la plupart des employés saisonniers sont arrivés cette année au cours du deuxième trimestre étant que la saison a été retardée par suite du mauvais temps. A part cela, les patrons, qui n'avaient pas prévu que la saison qui avait bien commencé, finisse si mal, avaient engagé autant de personnel qu'à l'ordinaire. L'augmentation du nombre des autorisations ne concerne d'ailleurs que le deuxième trimestre. Si l'on considère le premier semestre dans son ensemble, il y a eu 84 autorisations de moins que durant la même période de 1930.

Pour accorder des permis de séjours aux employés saisonniers, ce sont les cantons qui sont compétents. Des instructions leur parviendront prochainement pour qu'ils réduisent dans la mesure du possible le nombre des autorisations accordées aux employés d'hôtel étrangers afin de réserver les possibilités de travail aux employés d'hôtel du pays.

L'assurance-vieillesse

BERNE, 26 septembre. (Ag.) — Le comité d'action pour l'assurance vieillesse et survivants communique :

Ensuite du vœu qui a été exprimé de divers côtés, une assemblée a réuni jeudi à Berne des représentants de tous les partis politiques, des organisations patronales et ouvrières, des principaux groupements économiques et des caisses-maladie. Les comités d'action bourgeois et ouvriers assistaient également à cette réunion au cours de laquelle ont été discutés les moyens de faire aboutir en votation populaire l'assurance vieillesse et survivants et le projet de loi sur l'imposition du tabac.

L'assemblée a pris connaissance avec satisfaction du maigre résultat du referendum puis elle a décidé à l'unanimité de lutter sur un seul front et de toutes ses forces en faveur de l'œuvre de solidarité nationale sortie il y a trois mois des Chambres fédérales. Elle a pris enfin la décision à une très grande majorité de recommander au Conseil fédéral d'organiser la votation cette année encore.

Partout, un peu de panique

BELGRADE, 26 septembre. (Avala). — Les milieux autorisés donnent les explications suivantes à propos de la crise financière qui frappe l'Europe et des bruits tendancieux répandus au sujet de la situation de la Yougoslavie. Ces trois derniers jours, les banques de Belgrade et d'Agram ont été l'objet de retraits injustifiés de fonds. Les relations de crédit des banques yougoslaves avec l'étranger sont telles que les établissements financiers de Yougoslavie ne sont nullement affectés par les mesures prises en Angleterre.

Le gouvernement a décidé que la Banque hypothécaire et la Caisse d'épargne postale, à partir du 1er octobre, porteront le taux de l'intérêt sur les dépôts à 3 %.

Le taux sur les dépôts anciens reste sans changement, mais les dépôts retirés de la Banque hypothécaire ne seront plus acceptés.

Les obsèques des aviateurs

PARIS, 26 septembre. (Havas). — Ce matin ont eu lieu les obsèques des aviateurs Le Brix et Mesmin. Les corps ont été exposés durant toute la matinée à l'église Notre Dame. Une foule nombreuse est venue rendre un dernier hommage aux victimes. L'absoute a été donnée par le cardinal Verdier, archevêque de Paris.

Les corps ont été ensuite transportés sur le Parvis de Notre Dame où se déroula la cérémonie civile. Plusieurs discours ont été prononcés notamment par le ministre de l'air au nom du gouvernement qui a fait un magnifique éloge des aviateurs.

Les corps seront inhumés demain matin.

Gros incendie

BORDEAUX, 26 septembre. (Havas). — Un incendie qui a pris en peu de temps une grande extension s'est déclaré la nuit passée dans une ébénisterie. Les pompiers ont dû se borner à protéger les maisons voisines. Les dégâts se chiffrent à 2 millions de francs. 200 ouvriers devront chômer.

Les comparutions à Genève

GENEVE, 26 septembre. (Ag.) — Le juge d'instruction Lang a commencé samedi matin l'interrogatoire de M. David Broillet, secrétaire du Conseil d'administration de la Banque de Genève. L'interrogatoire a duré toute la journée. Sans prendre de repos, M. Lang entendra demain M. Louis Bovet, lundi M. Och, administrateur et mardi M. Carteret, notaire, ancien membre du Conseil. Tous deux ont reçu un mandat de comparution.

Les cafés en Suisse

BERNE, 26 septembre. (Ag.) — L'organe central de la société suisse des cafetiers communique que sur les 25,518 restaurants compris dans la statistique de l'office fédéral dont 17,202 sont des cafés et débits de boisson, 12,719 faisaient partie au 30 juin courant de la société. Cette association groupe par conséquent exactement la moitié de tous les commerces de restauration et à peu près les trois quarts de tous les restaurants, cafés et débits de boisson de la Suisse.



Monsieur Louis JAUNIN et ses enfants, Fernand et Albert ; Monsieur Pierre-Marie GROSS ; Monsieur et Madame Joseph GROSS et leurs enfants ; Monsieur Henri GROSS et ses enfants ; Monsieur Maurice AMACKER et ses enfants ; ainsi que les familles alliées,

ont la douleur de faire-part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

Marie-Thérèse Jaunin-Gross

enlevée à leur affection samedi 26 septembre 1931.

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice lundi 28 septembre à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.



LES TEMPS CHANGENT... MAIS LA CIGARETTE

LAURENS

"ROUGE" Fr. 1²⁵

RESTE INVARIABLE.
SA QUALITÉ ASSURE SON SUCCÈS

A la Ville de Lausanne S.A., St-Maurice

VOUS TROUVEREZ

**Qualité - Grand choix
Prix très bon marché**

SOUS-VÊTEMENTS CHAUDS - CAMISOLES
CALEÇONS POUR MESSIEURS, DAMES ET
ENFANTS, EN MOLLETONNÉS, LAINE, ESKI-
MO, FLANELLE - BAS SPORT, CHAUSSONS,
BAS ET CHAUSSETTES LAINE, LAINE ET
SOIE

Lutherie

Toujours grand choix de : 4066
Violons - Violoncelles - Altos - Contrebasses - Guitares
Mandolines - Fabrique d'instruments perfectionnés
Réparations - Transformations - Toutes fournitures
Pose de mèches de crins aux archets, Env. par la poste
F. FONTANNAZ, Atelier de lutherie
Rue de l'Avançon BEX Rue de l'Avançon

- Améliorez votre vendange -
par l'emploi des **Ferments sélectionnés**
au fendant, muscat, etc., recommandés
par les Stations viticoles Lausanne et Châteauneuf
Seul dépôt à Sierre de la Maison Burmann : 4372
Drog. Pulpe - Sierre

DANS QUELQUES ANNÉES
Bébé sera écolier. Il aura besoin d'une
santé robuste et d'une intelligence
vive. Donnez-lui donc beaucoup de
bon lait Guigoz; vous vous prépa-
rez ainsi la fierté de le voir en
tête de sa classe.



Lait Suisse (à la crème) en poudre
Guigoz

La
POTASSE
assure récoltes abondantes
et produits de qualité dans
toutes les cultures
Pour renseignements, s'adresser :
KALI S. A. - BERNE
Hirschengraben 2
Tél. Bollwerk 12.47

RADIOS ET PHONOS RADIOS

combinés. Exclusivem. des
marques de qualité.

H. HALLENBARTER
SION Martigny-Ville
453-8 Pl. Centrale

Raisins de table tessinois
1re qualité, très doux, à fr.
0.40 le kg. **Marioni**, S. Cla-
ro No 17 (Tessin). 20 0

CHARS NEUFS

A vendre 6 chars neufs
Nos 12, 13 et 14.
S'adresser chez Papilloud,
charron, avenue de la Gare,
Martigny.

Augustin Lugon

représentant - Tél. 30
Evionnaz

avise son honorable clientèle qu'il
voyage pour la Maison WIDMANN
Frères, fabrique de meubles, au
sommet du Grand-Pont, Sion.

ARBRES FRUITIERS

Grand choix en pépinières dans les
meilleures variétés 4276

Gallard Frères - Saxon

Maculature pour emballages
20 cts. le kg. par au moins 10 kg.
Imprimerie Rhodanique - St-Maurice



LA CONFIANCE

Pourquoi accorde-t-on de préfé-
rence sa confiance à une „Mar-
que“? Pour la raison principale
qu'une marque connue constitue
en elle-même un certificat de
garantie. En outre une ancienne
marque est une double garantie,
car celle qui ne tiendrait pas ses
promesses ne pourrait exister
longtemps. PKZ existe et prospère
depuis 50 ans!

Complets PKZ fr. 60.- 65.- 70.- à 170.-
Manteaux de pluie fr. 48.- 64.- à 170.-
Manteaux mi-saison fr. 70.- 80.- à 170.-
Manteaux d'hiver PKZ fr. 60.- 70.- à 190.-

BURGER-KEHL & CO

Cure d'automne



Exiger ce portrait

Voici les feuilles qui tombent annonçant le
mouvement descendant de la sève. C'est un fait
reconnu qu'à l'AUTOMNE, tout comme au Prin-
temps, le sang, dans le corps humain, suit la
même marche que la sève dans la plante. Il est
donc de toute nécessité de régulariser cette CIR-
CULATION du SANG, de laquelle dépendent la
Vie et la Santé. Le meilleur moyen consiste à
faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui est particulièrement employée contre les Maladies intérieures de la
Femme, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières
et douloureuses, suites de Couches, Migraines, Névralgies, Retour d'âge, des nerfs
et de l'Estomac, Faiblesse, Neurasthénie, Troubles de la Circulation du Sang :
Vertiges, Etourdissements, Lourdeurs de tête, Eblouissements, Congestion,
Varices, Hémorroïdes, Phlébites, etc.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY se trouve dans toutes les pharmacies.

Dépôt général pour la SUISSE : PHARMACIE DES BERGUES,
21, quai des Bergues, à GENEVE.

Prix : le flacon : { Liquide : Fr. 3.50 suisses
Pilules : Fr. 3.00 suisses

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBE SOURY qui doit porter
le portrait de l'Abbé Soury et la signature en rouge, Mag. DUMONTIER.

Aucun autre produit ne peut la remplacer.

NOS NOUVEAUTÉS
EN
ROBES
ET
MANTEAUX
POUR LA SAISON NOUVELLE
SONT AU COMPLET



**AUX GALERIES
DU THÉÂTRE S.A.**
AV. DU THÉÂTRE 8 LAUSANNE

Caisses à raisin

montées ou non
à la 358 L

Parqueterie d'Aigle

On demande pour de suite
comme bonne à tout faire

jeune fille

de 20-25 ans, sachant bien
cuire.

S'adresser Café de l'Isle,
Yverdon. 10Yv



Le Thé du Franciscaïn
du Révérend Père Basile

reste toujours le meilleur
dépuratif

S'emploie avec succès contre
les étourdissements, la consti-
pation, les maladies de la
peau, furoncles, boutons au
visage, etc.

Le paquet fr. 1.50
Dans les pharm. et droguer.

Lard fumé

à fr. 2.20 le kg. franco contre
remboursement en colis-
postaux de 5, 10 et 20 kg.
Salumeria Pietro Facchi-
netti, via Nassa 30, Luga-
no. 19 0

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE“

Le Nouvel Hôtel du Cert MONTHEY

récentement construit. Maison de 1er ordre
Tout confort. Café-brasserie. Restaurant.
Garage. Salle de spectacles et de sociétés
Prix spéciaux pour long séjour. 644

Téléphone No 1. M. Nicolet-Besse, dir.

Nouveautés

**Robes et
Manteaux**

L'assortiment est au complet

Manteaux doublé

soie de fr. 32.50 à 95.-

Robes lainage et velours

pr dames de fr. 13.- à 69.-

Mode

Les dernières créations sont
arrivées

Chapeaux de dames

de fr. 3.90 à 19.50

Velours pour robes unis et fantaisie

Lainage fantaisie

AU LOUVRE

Nouvelles Galeries S. A.

AIGLE - BEX

Pour cause de décès, à
vendre un

MULET

de dix ans, fort et sage, apte
à tous les travaux.
S'adresser à Mme Veuve
Hermann Delaloye, Ardon.



Vous qui aimez pour
votre bureau, votre
commerce ou votre
étude des imprimées
de bon goût tout en
étant modernes, une
seule commande à l'
**IMPRIMERIE
RHODANIQUE
ST-MAURICE**
vous convaincra que
ses ateliers sont à
même de vous don-
ner toute satisfaction

Pr quelques
jours

la Boucherie Chevaline
Martigny
Tél. 2.78, expédie

Saucissons à manger

extra
secs
à fr. 2.50 le kg.
Demi-port payé.

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, ph. Bâle
Prix fr. 1.75 - Contre les plaies;
ulcérations, brûlures, varices
et jambes ouvertes, hémorroï-
des, affections de la peau,
engelures, piqûres, dartres,
eczémas, coups de soleil.
Dans toutes les pharmacies.
Dépôt général : Pharmacie St-
Jacques, Bâle. 10209

ST - MAURICE

Cadres de ballot, pour
allumer le feu, à 10 cts. la
pièce. - Economique.

S'adresser à l'
IMPRIMERIE RHODANIQUE